

Formation accessible à partir de **15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- 1) Code de la route obtenu
- 2) Apprentissage minimum obligatoire de 20 heures de conduite en école

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- 1) Un rendez-vous préalable : 2h

**Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 1000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs**

- 2) Un rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

**Retour en phase de conduite pour 3000 km en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs**

- 3) Un rendez-vous pédagogiques de 3h à la fin de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**

## 3/ Les avantages

ASSURANCE

PERMIS  
PROBATOIRE

MOINS  
D'ACCIDENTS

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

**BON À SAVOIR**